

Taous HAMDAOUI

Maître assistante, chargée de cours
Université de Annaba (Algérie)
Email : Hamdaoui_taous@yahoo.fr

**Accord d'association euro méditerranéen :
Quel impact sur la PME/PMI Algérienne ?****Introduction**

Depuis presque une décennie, l'économie Algérienne, très dépendante de la production des hydrocarbures, a été caractérisée par une stabilisation macro-économique bien réussie mais ; insuffisante à placer notre économie sur le sentier de la croissance durable. L'appareil productif (hors hydrocarbures) ne parvenait pas à accusé des progrès notables.

A cette situation, vient s'ajouter les défis lancés par l'ouverture de l'espace économique algérien et notre entrée irréversible dans la compétition industrielle mondiale: adhésion prochaine à l'OMC et, à terme, dans la zone de libre échange de l'union européenne.

Ce processus d'ouverture impose des contraintes énormes et marque de lourds retombés sur l'entreprise algérienne, la PME/PMI en particulier. Il devient un impératif pressant qui nécessite un environnement flexible, à savoir accueillant et une stratégie d'appui à la compétitivité et à la mise à niveau des entreprises.

Dans ce contexte, quelles sont les implications de l'accord d'association euro méditerranéen, signé en décembre 2001, sur les PME/PMI Algériennes ? Quelles actions mener pour réduire au maximum les contraintes imposées ?

1/ Coopération entre l'Algérie & l'UE : présentation**1.1/ Accord de première génération**

La coopération entre l'Algérie et l'Union Européenne reposait sur l'accord de coopération signé le 23 avril 1976. Cet accord d'une durée illimitée a été mis en œuvre par quatre protocoles financiers successifs en 1978-1981, 1981-1986, 1986-1991 et 1991-1996.

Entre 1978 et 1996, l'Algérie a bénéficié de 949 millions d'euros (communauté : 309 millions d'euros ; BEI : 640 millions d'euros). Le taux d'engagement des fonds communautaires des protocoles est de 66%, le taux de paiement se situe à 47%.

Les fonds des protocoles ont financé des projets touchant : les infrastructures économiques et sociales (60%), la gestion de l'eau (11%), l'agriculture et la pêche (9%), l'énergie (7%) et la coopération scientifique (5%).

Cet accord de coopération se fixe pour objectif de soutenir et d'accompagner le développement économique et social du pays. Il fait partie de « l'approche globale méditerranéenne » mise au point par l'union européenne en 1972 laquelle a abouti en 1995 à la déclaration de Barcelone qui met en place le partenariat euro méditerranéen.

Le programme MEDA pour la période 1995-2001 est le principal instrument de la coopération financière entre l'UE et l'Algérie. La coopération financière sous MEDA s'inscrit dans la perspective de permettre une plus grande intégration de l'Algérie à l'espace économique européen et vise la transition vers une économie de marché et le développement du secteur privé. Elle représente 254,2 millions d'euros en crédits d'engagements⁽¹⁾.

Le montant des engagements effectués sous MEDA I (95-96) est de 164 millions d'euros, les engagements effectués sous MEDA II (2000 et 2001) est de 90,2 millions-voir tableau n°1 ci après :

Tableau n°1 : Les engagements effectués sous MEDA I ET II

programme	MEDA I						MEDA II			I&II
Année	1995	1996	1997	1998	1999	Total	2000	2001	Total	Total
Montants (*)	--	--	41	95	28	164	30,2	60,0	90,2	254,2

Source : www.deldza.cec.eu.init/ue.htm

(*) En millions d'euros

Les principaux projets financés sous MEDA concernaient la coopération économique et le développement social de plus l'appui institutionnel :

- Facilité d'ajustement structurel (125 millions d'euros dont 30 millions d'euros sous MEDA).
- Promotion des PME (57 millions d'euros).
- Appui à la restructuration industriel et la privatisation (38 millions d'euros).
- Modernisation du secteur financier (23 millions d'euros).
- Appui à la réforme des télécommunications et des services postaux (17 millions d'euros).
- Appui aux journalistes et aux médias algériens (5 millions d'euros).
- Appui à la modernisation de la police (8 millions d'euros).
- Réforme de la formation professionnelle (60 millions d'euros)

1.2/ accord de seconde génération

Connu sous l'appellation « accord de seconde génération »⁽²⁾, l'accord d'association entre l'Algérie, d'une part, et la communauté européenne et ses états membres, d'autre part, a été parafé le 19/12/2001 et signé le 22 avril 2002 lors du sommet euro méditerranéen de Valence en Espagne. Il va se substituer à celui de coopération conclue en 1976.

Les principaux éléments de l'accord, entre autres, sont :

- Dialogue politique (article 3-5)
- Développement des échanges (article 6-29) afin d'établir progressivement, après une période de 12 ans, une zone de libre-échange en conformité avec les règles de l'OMC⁽³⁾. La libération de service, la libre circulation des capitaux et l'application des règles communautaire de concurrence, des dispositions dans le domaine de la justice et des affaires intérieur, le renforcement de la coopération économique, sociale et culturelle, la coopération financière, l'instauration d'un conseil

d'association et d'un comité d'association disposant de pouvoir de décision.

1.3/ programme de coopération pour 2002-2006

Le document de stratégie pour 2002-2006 et le Programme Indicatif National (PIN) pour 2002-2004 en faveur de l'Algérie prévoient un montant de 150 millions d'euros. Pour cette période, le PIN prévoit quatre axes d'intervention :

- Appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de marché.
- Développement des infrastructures.
- Développement des ressources humaines.
- Etat de droit et bonne gouvernance.

En effet, l'adhésion prochaine à l'OMC et l'instauration, à terme, d'une zone de libre échange avec l'UE, implique des contraintes lourdes lesquelles viennent pénaliser d'avantage les PME et nécessite des réformes profondes mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il n'est pas sans intérêt d'exposer un point de situation sur les PME/PMI.

2/ La PME /PMI dans l'économie nationale

De nombreux pays ont amorcé leur développement grâce au PME. L'union européenne compte 18 millions de PME alors qu'il existe 22 millions PME aux états unis.

En effet, en situation de mutation économique et sociale, la PME est considéré comme l'élément indéniable à l'intégration et à la diversification économique comme elle peut constitué la principale source d'emploi. Il a été montré que les PME créent cinq fois plus d'emploi par unité de capitale investie que les grandes industries.

Pour l'Algérie, l'objectif introduit par la récente loi sur la PME, indique que pour couvrir les besoins nationaux, il faudrait créer 600000 PME dans les différents secteurs d'activité ce qui va générer 6 millions d'emplois en 10 ans⁽⁴⁾. Cet objectif est cependant subordonné à la satisfaction d'une variété de facteurs : rôle des pouvoirs publics, le financement, la sous-traitance...

Depuis la fin des années 80, l'économie nationale connaît de profonds bouleversements avec l'événement de l'économie de marché et les changements intervenus au niveau des dispositifs institutionnels d'accompagnement. Grâce au rééchelonnements de sa dette extérieur en 1994 & 1995 et l'appui des institutions financières internationales et de l'Union Européenne, l'Algérie a entamé des réformes visant le désengagement de l'état de la sphère économique. C'est ainsi que le PME/PMI, appelée à jouer un rôle dans le processus de reconfiguration des structures économiques, se trouve au centre des préoccupations.

La promotion des PME apparaît, dans le contexte actuel de transition, comme une alternation à la réanimation de l'investissement et de la croissance, voire une des approches possibles pour la restructuration des EP et l'amélioration de leurs performances. Par contre, bien que porteuse d'un grand potentiel de croissance et de Développement, les PME restent des entités, davantage, fragiles compte tenu de

l'existence du commerce informel⁽⁵⁾, spéculatif et en l'absence de soutien des pouvoirs publics.

Nombre d'efforts de promotion de la PME, entrepris depuis des années, dans le cadre de l'APSI, l'ANSEJ et des CALPI n'ont pas abouti à des résultats significatifs au profit de la PME qui demeure relativement démunies en ressources et en connaissances techniques.

A cette situation, vient s'ajouter l'ouverture de l'espace économique algérien et son insertion dans le contexte économique mondial. Attendre voir l'Algérie adhérer à l'OMC avant l'ouverture du nouveau cycle, de négociation multilatérales à DOHA prévue en mars 2004, d'une part, et son adhésion, à terme, à la zone de libre échange, d'autre part, risque de fragiliser d'avantage les entreprises algériennes. En effet, le processus d'ouverture de notre économie conduit le secteur de la PME à une nécessaire et inévitable reconversion dans le sens de son adaptation à la compétition internationale. À ce stade fournir des efforts de mise à niveau s'avère de grande importance.

2-1/ Quelques Jalons Historiques

La PME est née après l'indépendance, en notant la mise en place de PME de droit public au détriment de l'expansion de la PME privée. Néanmoins, à partir de 1988, la PME a été marquée par sa relance dans le cadre de l'initiative privée.

Période 1963-1982

Confie à des comités de gestion, le secteur de la PME était composé de petites entreprises. En réalité, la PME a toujours été conçue comme complément au secteur public.

Période 1982-1988

La loi du 21/08/1982 a fait bénéficier les PME de l'accès aux autorisations globales d'importations (AGI) et au système des importations sans paiement. Le code des investissements de 1982 et la création de l'OSCIP ont eu un impact, même limité, sur la création de nouvelles PME privées. Ces mesures, ont conduit à investir dans de nouveaux créneaux tel que la transformation des métaux, les petites industries mécanique et électrique.

Durant toute la période de 1963 à 1988, la sous-traitance a connu un faible développement bien qu'elle soit reconnue comme un domaine d'activité privilégié de la PME.

A partir de 1988

En 1988, un nouveau cadre législatif a été mis en place, des réformes structurelles sont engagées fixant pour objectifs :

- la substitution d'une économie de marché à une économie planifiée.
- la libération des prix du commerce extérieur et des changes.
- recherche d'une grande autonomie des entreprises publiques, des banques commerciales et de la banque d'Algérie. ainsi la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 consacre le principe de la liberté de l'investissement étranger. cette loi

ouvre déjà la voie à toute forme de partenariat y compris en la forme d'investissement direct. Cette loi prévoit, en outre, la liberté d'établissement des banques étrangères en Algérie ouvrant ainsi, la voie au partenariat financier.

Dans la foulée des réformes, le code de l'investissement régi par décret législatif du 05/10/1993 marque, entre autres :

- la volonté, d'ouverture de l'économie devant des promoteurs nationaux privés ou étrangers à investir librement et bénéficier des allègements fiscaux et douaniers.
- la création de l'APSI (Agence de Promotion de Soutien et de suivi des Investissements) pour assister les promoteurs.

Par ailleurs, les lourdeurs bureaucratiques et les problèmes de gestion du foncier industriel, ont rendu moins éligible ce dispositif mis en place. D'ailleurs, de 1993 à 2000, la majorité des 43000 projets d'investissements n'ont pas connu de suite favorable.

Pour remédier à cette situation, l'ordonnance n°1-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement et la loi n°1-18 du 12/12/2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la PME, ont été promulguées.

Cette ordonnance mise en place en même temps que celle concernant la gestion des capitaux marchands de l'état, fixe comme objectif l'amélioration de l'environnement administratif et juridique. Elle a prévu, entre autres, la mise en place d'un guichet unique en la forme d'une agence nationale du développement de l'investissement (ANDI)⁽⁶⁾, la création du conseil national de l'investissement (CNI) et d'un fond d'appui à l'investissement.

Quant à la loi d'orientation sur la promotion de la PME, elle comprend la politique d'aide de l'état aux PME ; fixe les mesures de facilitation administratives ; prévoit la création d'un fond de garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME et la mise en place d'un comité national de la promotion de la sous-traitance.

2.2/ quelques indicateurs de performance de la PME/PMI

Les insuffisances en matière d'information et de données statistiques ont fait que le recensement des PME⁽⁷⁾ en Algérie reste assez approximatif.

A la fin de l'année 1999, le nombre d'entreprises assimilées à des PME -voir tableau n°2- s'élève à 159507 entreprises offrant 634375 emplois. Les très petites entreprises (micro-entreprise) à moins de 10 employés représentent 93% du total et emploient 221975 salariés soit 35% de l'emploi global. Les PME à 10 salariés et plus s'élèvent à 10782 entreprises soit 7% du total et comptent 412400 salariés soit 65% de l'emploi global.

Tableau n°2 : les PME en Algérie, fin 1999

Catégories	N ^{bre} de salariés	N ^{bre} d'entreprise	%	N ^{bre} de salariés	%
Micro-entreprise	0-9	148725	93,24	221975	35,00
Petites entreprise	10-49	9100	5,71	176731	27,86
Moyenne entreprise	50-250	1682	1,05	235669	37,14
Total		159507	100	634375	100

Source : www.cnes.dz

Quant à la répartition des 108120 entreprises par secteur d'activité, en souligne que cinq secteurs emploient 403183 salariés l'équivalent de 63% de l'effectif total dont 39% reviennent au secteur du BTP -voir tableau n°3 ci-dessous-

Tableau n°3 : la répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nbre d'entreprise	% (*)	Nbre salariés	% (**)
BTP	42687	26,76	247243	38,97
Commerce	26073	16,34	66553	10,49
Transport/ communication	14018	8,79	21640	3,41
Services	13702	8,59	18259	2,88
Industries agro-alimentaires	11640	7,29	49488	7,8
Total	108120		403183	

Source : idem

(*) : ce ratio est calculé par rapport au total des entreprises soit 159507

(**) : ce ratio est calculé par rapport au total des salariés soit 634375

La PME représentait, en 1990, près de 40% de la valeur ajoutée, 20% de la valeur ajoutée industrielle hors hydrocarbures et 20% de celle du BTP.

En ce qui concerne la PMI, selon les données de l'office nationale des statistiques ONS, en comptait, en 1995, 24532 PMI dont 1119 comptaient 10 salariés et plus. Pour les PME privés de plus de dix personnes, les effectifs ont connu une évolution passant de 23358 en 1991 à 45542 en 1997 en marquant le pas entre 1997 et 1999 (45504 à cette dernière date). Cette évolution trouve sa justification dans les effets récessifs du programme d'ajustement structurel et l'ouverture incontrôlée du commerce extérieur.

Les principales contraintes que rencontre aujourd'hui le secteur de la PMI sont liées aux difficultés financières dont les causes sont multiples (dévaluation du dinars, taux d'intérêt bancaire élevé, pression fiscale et douanière...), à la concurrence de produits importés (contraction de la demande, concurrence déloyale...) et aux contraintes environnementales.

Apparemment, les PMI réalisent, malgré une conjoncture défavorable, de modestes performances. En matière d'investissement, le secteur industriel privé paraît afficher des perspectives plus prometteuses que le secteur public. Par exemple, en 1999, on relève environ 14 milliards de dinars pour 1026 PMI, contre 8 milliards seulement pour l'ensemble des entreprises du secteur public.

Au cours de l'année 1998, la contribution du secteur privé au PIB a atteint un niveau de 53.6%. Les entreprises privées dominent dans l'agriculture, le commerce, le BTP et les services en général. Depuis le milieu des années 90, La part du secteur privé s'est considérablement accrue dans tous les domaines. Elle représente, citant le FMI : « 50% de la valeur ajoutée marchande et près de trois quarts de la valeur ajoutée hors hydrocarbures »

3/ Accord d'association euro méditerranéen : quelles implications sur les PME/PMI

L'accord est conclu avec un partenaire avec lequel l'Algérie réalise déjà près

des deux tiers de ses échanges commerciaux. D'ailleurs, la répartition des importations et des exportations de l'Algérie par regroupements régionaux pour l'année 2000 en témoigne.

Tableau n°4 : répartition des importations et des exportations, (en millions DA), par regroupements régionaux, pour l'année 2000.

Regroupements régionaux	importations		exportations	
	valeur	%	valeur	%
Union européenne	5334	57,97	12277	62,72
Pays OCDE (hors UE)	2060	22,39	4857	24,81
Pays d'Europe (hors UE & OCDE)	503	5,46	191	0,97
Pays de l'Amérique Latine	255	2,77	1485	7,59
Pays d'Asie	741	8,08	326	1,67
Pays arabe (hors les pays du Maghreb)	155	1,68	139	0,71
Pays du Maghreb	42	0,45	260	1,33
Pays d'Afrique (hors pays arabe et pays du Maghreb)	111	1,20	40	0,20
total	9201	100	19575	100

Source : revue du chercheur. n°1/2002.p.89.

En matière des échanges extérieurs ; notre économie est très dépendante de la production d'hydrocarbures laquelle représentait en 2000, 96,39% de ses exportations, 55% de ses recettes budgétaire et environ 25% de son PIB⁽⁸⁾. Même au plus bas des cours pétroliers (1986-1988) les exportations d'hydrocarbures représentait 95% à 97% du volume total des exportations⁽⁹⁾. En effet, les produits hors hydrocarbures ne représentent guère plus de 5% du volume total des exportations. Cette situation traduit bien la dépendance de l'économie à l'égard d'une ressource unique dont la valorisation se fixe sur le marché mondial⁽¹⁰⁾.

Les importations, depuis 1998, varient entre 9 à 10 milliards\$/an -9,4 milliards\$ en 1998, 9.173milliards\$ en 2000 et 9.760 milliards\$ en 2001-. Les importations globales de l'année 2001 sont répartis comme suit :

- Biens d'équipements : 35,73%
- Biens destinés à l'outil de production : 24,88%
- Biens de consommation alimentaires : 24,60%
- Biens de consommation non alimentaires : 14,79%

Par rapport aux quatre années précédentes (1997, 1998, 1999, 2000), ce classement n'a subi de modification remarquable. Les importations en bien d'équipement continuent encore à occuper le premier rang et enregistrent du surcroît une hausse non négligeable de 10,59% par rapport à l'exercice 2000, passant ainsi de 3153 à 3487 millions USD.

Pour 2001, les exportations hors hydrocarbures se sont établies à 564 millions de USD. Sur les trois dernières années, les exportations d'opérations privées

représentent, en moyenne, 30% des exportations totales, soit 115 millions de dollars sur 420 millions réalisés.

Selon le ministère de la PME, l'Algérie est classée, en matière d'exportations réalisées par les PME, au 20^{ème} rang en Afrique. Ce qui nécessite d'importants investissements dans les domaines de marketing, gestion, organisation et management que nos entreprises étant donné leur fragilité financière ne sont pas en mesure d'assumer.

En matière d'investissement, l'épargne nationale est insuffisante pour son financement. Même, les investissements directs étrangers ou en partenariat n'ont pas atteint les niveaux attendus. Selon l'APSI, les engagements d'investissement cumulés de 1993 à 2000 s'élèvent à près de 42 milliards \$ pour plus de 43000 projets. Désormais, les investissements réalisés n'excèdent pas 500 millions\$. Les projets d'investissement déclarés en partenariat représentent 5% des engagements. Les caractéristiques d'un environnement très peu flexible et moins accueillent (lenteur des procédures, complexité des circuits, délai de traitement des dossiers, insuffisance de l'information et problème de sécurité) influencent négativement les flux d'investissements étrangers et inhibent fortement toute propension à l'export de la PME/PMI qui n'a pas les moyens d'y faire face.

A cette situation vient s'ajouter les contraintes imposées par l'accord d'association. Il impose à notre pays dans le cadre des relations commerciales externe de devoir renoncer à tout recours à des restrictions administratives⁽¹¹⁾.

La libération du commerce extérieur, à partir de 1995, la mise en œuvre du PAS imposé par le FMI ont soutenu le principe de supprimer, sans délai, les mesures de restrictions administratives par lesquelles se régulaient le commerce extérieur.

Par ailleurs, faute de non maîtrise des mécanismes de marché, le processus de substituer ces restrictions administratives par des mécanismes plus souples -tarifs, réglementation de la qualité, normalisation- s'avère malaisé.

L'élimination de ces restrictions administratives a eu comme conséquence de transférer sur le tarif douanier les pressions protectionnistes des entreprises. Dans ce contexte, l'ordonnance adoptée le 20 août 2001, limite le nombre de taux de protection à trois : le taux réduit 5%, intermédiaire 15%, et majoré 30% ; supprime la notion de valeur administrée pour la remplacer par un droit additionnel provisoire appliqué à un certain nombre de produits et devant disparaître progressivement.

La tâche sera d'avantage compliquée pour les entreprises algériennes, les PME en particulier, si on connaît que le démantèlement tarifaire total est programmé pour l'horizon 2015, alors que le système des droits additionnels provisoires (DAP) imposé à certains produits importés sera graduellement supprimé d'ici à 2005.

A cet effet, l'entreprise algérienne se retrouve ouverte aux rigueurs de la concurrence et de la compétitivité internationales. Les travaux disponibles réalisés sur la compétitivité des entreprises algériennes sont ceux de LINPED. Ces travaux ont abouti à marqué la stagnation de notre économie, l'écart négatif de productivité par rapport aux pays du bassin méditerranéen, les déficiences des activités de services (impôts, douane, banque, communication...) et la productivité des facteurs laquelle a baissé, entre 1970 et 1997, en moyenne de près de 1% par an.

Les déficiences suscitées engendrent des surcoûts importants qui briment la compétitivité de l'entreprise nationale et la rendent risquée à l'exportation.

L'environnement existant et les obstacles qu'il présente quant à l'essor de la PME nécessitent des actions d'appui à la compétitivité et à la mise à niveau des entreprises.

4/ les actions destinées au levé des contraintes

Au plan des avantages de l'environnement compétitif, l'expérience à travers le monde, a montré que la compétition ne se fait pas uniquement au moyen de facteurs économique. Une administration simple, une célérité douanière et bancaire, des services d'appui de qualité, un système éducatif performant sont les sources incontournables de compétitivité internationale.

4.1/ Programme d'appui au développement des PME/PMI

Le programme d'appui au développement des PME en Algérie est, déjà, engagé. Ce programme jouit d'une enveloppe globale de 66.445.000 euros dont 85 % soit 57 millions euros sont débloqués par l'union européenne

Les résultats attendus du programme sont⁽¹²⁾:

- Amélioration par une assistance technique des capacités de 3000 PME privées à travers 80 projets pilotes et 75 projet conjoints ou institutionnel de formation et d'expertise conseils.
- La disponibilité d'un réseau national d'information professionnelle, financière et technique au profit des PME
- Répondre aux besoins financiers des PME par l'appui à la création de 14 SFS⁽¹³⁾, l'assistance au démarrage de 8 SFS, l'accompagnement de 5 SFS et l'assistance au porte feuille de 3 SFS.
- Appui aux institutions et organismes en direct relation avec le secteur de la PME.

4.2/ Programme de mise à niveau des entreprises

La signature de l'Algérie en décembre 2001 de l'accord d'association avec l'union européenne marque notre entrée réel et irréversible dans la compétition mondiale.

Pour préparer l'entreprise à affronter la concurrence internationale et se positionner sur le marché mondiale, le ministère de l'industrie et de la restriction industrielle a mis en place un certain nombre de programme d'appui, d'aide et de soutien qui porte, au niveau de l'entreprise, sur la modernisation de l'outil de production et surtout sur des actions qualitatives visant à mettre à niveau les différentes fonctions de l'organisme (certification ISO, formation managériale, plan marketing, système d'information...).

Le programme de mise à niveau pour le développement de la compétitivité industriel vise à préparer les entreprises viables et l'environnement économique à son insertion dans l'environnement OMC et aux espaces de libre échange.

Si l'on part de l'hypothèse d'appuyer un millier d'entreprise sur une période de 10 ans, et à raison d'un investissement moyen de 250 MDA, le coût de soutien tel

que défini dans le dispositif est estimé à 45 milliards DA⁽¹⁴⁾.

La loi de finance 2000 a retenu l'ouverture d'un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de promotion de compétitivité industriel » destiné à couvrir les aides financières directes aux entreprises. Créé par décret ce fond est doté d'un comité national de la compétitivité industrielle.

Le programme a été effectivement lancé à travers une première dotation financière de 2 milliards de DA, obtenue dans le cadre du programme national de soutien à la relance économique⁽¹⁵⁾ pour 2001-2004, pour le financement et la modernisation des zones industrielles et des zones d'activités. 39 zones ont bénéficié de cette réhabilitation d'un montant de 1,2 milliards de DA.

En référence aux différentes échéances déterminantes qui attendent l'Algérie, la mise à niveau des PME/PMI, considérés comme principal vecteur à la création de l'emploi. Devient un impératif pressant. Un programme de mise à niveau de 3000 PME/PMI a été prévu pour le mois de février 2003 et s'étalera sur une période de 5 ans. Ce programme d'une enveloppe de 40 millions d'euros est conjointement financé par l'unité de gestion du programme (UGP) de la commission européenne et l'état algérien représenté par les chambres de commerce et d'industrie (CCI) algérienne. Le programme comportera plusieurs étapes. La première étape est la mise à niveau et l'amélioration de la compétitivité du secteur des PME/PMI. La seconde étape concerne les initiateurs du programme qui misent sur les organisations d'appui des PME/PMI à l'image des 232 CCI, des 4 bourses de sous-traitance et des branche industrielles afin de les aider à améliorer la qualité de leurs services⁽¹⁶⁾.

4.3/ Privatisation et développement du partenariat

L'intégration de notre économie dans le marché mondial ne peut être effective et rentable que si l'environnement économique national présente les conditions de flexibilité, de concurrence et de stabilité.

En effet, l'élargissement de la présence des PME pourra s'opérer rapidement à travers les actions et les opérations de restructuration industriel et de privatisation.

Le processus de restructuration du secteur public a commencé dès 1988 par la privatisation des mécanismes de gestion des entreprises publiques, s'est poursuivie dans le cadre de la loi de 1995 relatives à la privatisation. L'ordonnance en date du 20 août 2001 est venue prendre le relais de cette loi. A titre d'exemple, ISPAT Annaba occupant 12000 employés dont 70% du capital a été cédé à LNM, 3 cimenteries sur 6 programmées sont en voie de privatisation. Par ailleurs, l'hésitation et le retard dans la conduite des opérations de privatisation, constituent le reproche maintes fois enregistré par les observateurs⁽¹⁷⁾.

Le partenariat, quant à lui, constitue un instrument fondamental pour mettre à niveau l'outil de production et élargir le tissu industriel national. L'entreprise consciente des progrès internes qu'elle doit accomplir, doit internaliser le partenariat par l'intégration d'équipes et de cadres étrangers parmi son personnel d'encadrement et de direction pour une meilleure assimilation des techniques managériales d'une part, et pour bénéficier d'une façon optimale des avantages comparatifs pour trouver sa place dans les échanges internationaux.

Les opérations de partenariat concrétisées, en cours de maturation, ou en discussions évaluées à 66 opérations se présente comme suit ⁽¹⁸⁾:

- Branche mécanique : 14 opérations
- Branche chimie- pharmacie : 9 opérations
- Branche électrique-électronique -informatique : 5 opérations
- Branche industries agro-alimentaires : 17 opérations
- Branche industries manufacturières : 17 opérations
- Branche matériaux de construction : 2 opérations
- Branche sidérurgie-métallurgie : 2 opérations

5/ Mondialisation, investissement et PME(19)

La mondialisation exige de tous pays ²⁰ une phase de transition de nouvelles stratégies d'accompagnement de leur industrie pour permettre de l'insérer dans la compétition internationale. L'ancrage dans la mondialisation trouve sa signification dans le processus d'adhésion à l'OMC et à des espaces de libres échanges, échéances auxquelles se prépare l'Algérie.

En matière d'investissement, il convient de rappeler que les investissements peuvent être classés en deux grandes catégories à savoir l'investissement financier et l'investissement direct étranger⁽²⁰⁾. En 1997, le stock mondial d'IDE a atteint 3500 milliards de dollars (voir tableau n°5 ci-dessous).

Tableau n°5 : stocks d'investissement: entrées-sorties en milliards de dollars

Région	Stock	1985	1990	1997	%85-97
USA	Entrée	184,6	394,9	720,7	+290
	Sortie	251,0	435,2	907,4	+261
U.K	Entrée	64,0	218,2	274,3	+328
	Sortie	100	230,8	413,2	+312
Japon	Entrée	4,74	9,85	33,1	+600
	Sortie	44,2	204,6	284,6	+543
Allemagne	Entrée	36,9	111,2	137,7	+273
	Sortie	59,9	151,5	326,0	+444
France	Entrée	33,3	86,5	174,1	+422
	Sortie	37,0	101,1	226,7	+512
Monde	Entrée	745,1	1726	3455,5	+363
	Sortie	690,4	1690	3541,3	+413

Source : nations unies, *world investment report* 1997 et 1998

Ce tableau montre la place prépondérante des USA à la fois comme émetteur et récepteur d'IDE constituant 21% des entrées et 26% des sorties du stock mondial d'investissement en 1997. l'Union Européenne apparait comme le deuxième émetteur-récepteur de capitaux. Le Japon, par contre reste fondamentalement une source de flux d'IDE.

Le chiffre d'affaire des filiales étrangères créées par ces investissements a été estimé à quelque 9500 milliards de dollars en 1997, alors que les exportations mondiales étaient de 6400milliards de dollars pour cette même année.

Les pays en voie de développement PVD ont drainé 37% de l'investissement étranger en 1997, contre 17% au début de la décennie. Les principaux bénéficiaires en sont l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique Latine et les Caraïbes. L'Afrique⁽²¹⁾ a obtenu, entre 1991 et 1996, moins de 5% de l'IDE à destination des PVD.

L'insuffisance des IDE dans la rive sud de la Méditerranée a été justifiée par plusieurs raisons dont principalement la nécessité d'agir en tant que région, ce qui renvoie à l'intégration et la coopération sud, sud.

Quant aux PME, elles sont à l'origine d'une partie des emplois créés. En France, les PME/PMI emploient plus de 16 millions de salariés et représentent la très grande majorité de 2,4 millions d'entreprises présentes sur le territoire. Au Canada les PME constituent l'axe dynamique de l'économie, elles fournissent 60% du PIB, leurs parts dans l'emploi sont de 63%. Les PVD n'ont généralement pas une définition précise de ce qu'il faut entendre par PME. Ainsi l'UE et les PVD donnent des définitions différentes des PME, ce qui rend difficile la comparaison entre ces deux régions.

Tableau n°6: Présence des PME dans les PVD, en proportion du nombre total d'entreprises

Pays	Entreprises employant moins de 10 salariés (%)
Egypte	94,7
Liban	88
Jordanie	93,2
Tunisie	42,3

Source : Di Pietro, G. et Gomez Y. Paloma, 1998

Quel est l'impact de l'accord conclu entre l'UE-Algérie sur l'emploi, le revenu et la croissance ?

Les firmes multinationales à la suite de leur entrée sur les marchés des pays en voie de développement créent une nouvelle dynamique économique que les entreprises nationales (PME/PMI) doivent suivre notamment en matière de qualité, de marketing, de prix, de diversification de produit... sinon disparaître.

A titre indicatif, depuis la mise en application de l'accord de zone de libre échange entre les Etats Unis d'Amérique, le Mexique et le Canada (ALENA) en 1993, au moins entre 20000 PME/PMI au Mexique ont fait faillite à cause de la concurrence des firmes étrangères, surtout Américaines. En Tunisie, les effets micro économiques de l'adhésion à la zone de libre échange avec l'UE évaluent la proportion d'entreprise à disparaître à un tiers.

Doit-on s'orienter vers les activités destinées à l'exportation et attirer les IDE tournés vers les marchés internationaux ? Il est plutôt plus rentable pour les PME de produire pour le marché national, ensuite pour les marchés mondiaux. A ce stade l'apport et le rôle de l'état en période de transition sont d'une extrême importance. Actuellement, même les experts de la banque mondiale estiment qu'il ne peut y avoir

de développement en l'absence d'état. Il faut que l'état laisse jouer les mécanismes du marché lorsqu'ils peuvent fonctionner et qu'il agisse rapidement et efficacement lorsqu'ils ne le peuvent pas. Il s'agit en premier lieu de définir la nouvelle stratégie de l'état-nation.

Conclusion

En situation de mutation économique qui caractérise notre pays, il est désormais établi que la PME constitue l'élément indispensable à l'intégration une principale source de création d'emploi et facteur déterminant à la promotion des exportations hors hydrocarbures.

L'importance de l'enjeu économique et social de la PME, en tant que forme d'organisation du travail et de création de richesse reste l'élément le plus efficace et le moins coûteux ; les PME offrent, en effet, des contraintes managériales moins complexes, des procédés de production plus souples et des capacités d'adaptation à la texture des marchés plus grande.

L'organisation passée de notre économie autour d'un acteur public n'a pas laissé une grande place à la PME. Aujourd'hui, pour l'économie nationale, la PME majoritairement privée et insuffisamment développée représente un outil d'expansion économique et de résorption du chômage déterminant.

La contribution de la PME à la formation du revenu national est de plus en plus importante. Hors hydrocarbures, la valeur ajoutée de ce secteur représente près de 70% de la richesse nationale.

Actuellement, le secteur des PME est caractérisé par des modes d'organisation et de gestion au deçà des minimums exigés par une économie concurrentielle. Outre la rigidité de l'environnement économique et administratif dans lequel elles évoluent, la libéralisation du commerce extérieur a mis en difficulté beaucoup d'entreprises qui se révèlent à l'évidence peu compétitives devant la concurrence des produits importés.

Si on se réfère aux différentes échéances cruciales qui attendent l'Algérie notamment l'adhésion à la zone de libre-échange euro méditerranéenne prévue à l'horizon 2015 et l'adhésion prochaine à l'OMC, le défi est énorme pour nos entreprises appelées à se mettre au niveau de performance des entreprises internationales et de conquérir des marchés à l'extérieur car il est bien entendu que si nous n'allons pas gagné chez eux, celles-ci viendront prendre le marché locale (l'industrie alimentaire par exemple).

Il est grand temps de mener une stratégie, tournée vers l'extérieur et axée non seulement sur les dévaluations monétaires comme seul instrument de compétitivité mais sur l'assimilation du progrès technique, la diffusion des connaissances et des systèmes de formation efficaces. La privatisation constitue, d'autant plus, un impératif pressant qu'il convient de dynamiser. L'intégration dans le marché mondial ne peut être formelle et effective qu'à l'existence d'un environnement d'ensemble favorable susceptible de résorber les contraintes imposées.

Au plan des avantages d'environnement compétitif, bien que l'Algérie présente des aptitudes certaines liées à ses ressources humaines, à ses richesses

matérielles, à sa position géographique et à ses moyens financiers à même de faire des PME son outil de développement économique et de stabilité sociale; la conduite des réformes économiques et sociaux doivent aboutir à une administration simple, une célérité douanière et bancaire, des services d'appui de qualité, un système éducatif performant.

Aussi, la mise en place d'un système efficace de collecte, d'analyses et de diffusion des informations économiques permanents, est vitale à la fois pour l'émergence et pour le développement de la PME. Par ailleurs, la formation, le conseil et l'expertise, les normes et les standards, l'innovation sont autant de paramètres qu'il y a lieu de mettre au service de la PME/PMI nationale pour favoriser son insertion dans l'économie mondiale.

La politique de développement de la PME doit trouver son essence dans une stratégie de développement économique et sociale laquelle revêt aujourd'hui une nécessité fondamentale pour la poursuite du processus de développement qui va conférer à l'Algérie une importante position géostratégique.

Notes

- (1) www.deldza.cec.eu.init/ue.htm
- (2) Investir. magazine n°6. Avril-Mai 2003 p 51.
- (3) Essentiellement, en compte quatre principes à savoir : le principe d'égalité (la clause de la nation la plus favorisée et le traitement national), le principe de la bonne foi (la consolidation, la transparence, la protection par les tarifs) et les dérogations et les pénalités. Investir. magazine n°6. Avril-Mai 2003 p 63.
- (4) www.cnes.dz
- (5) Commerce informel source de concurrence déloyal et facteur de déstabilisation d'une économie de marché naissante.
- (6) Avec l'avènement de l'ANDI, il est espéré plus de fluidité dans les procédures, facilité d'avantage les formalités de création d'investissement.
- (7) La PME est une entreprise de production de bien et de service employant de 1 à 250 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de DA.
- (8) www.senat.fr/rap/
- (9) L. Mekideche : exportation des hydrocarbures et restructuration industrielle en algérie enjeux, stratégie. L'économie n°14.
- (10) Hamdaoui Taous : « Bilan des réformes du secteur industriel en Algérie ». Séminaire national à Ouargla. Avril/Mai 2003. p152.
- (11) Investir. Magazine n°6. Avril-Mai 2003. p 52, 53.
- (12) www.deldza.cec.eu.init/ue.htm
- (13) SFS : Société Financière Spécialisée
- (14) Qui fait quoi. Revue économique. Oct. /Nov 2002. p4.
- (15) Le programme conçu comme supplément aux réformes structurelles engagées porte une attention aux mesures à renforcé les capacités managériales. La constitution des banques de données techniques et la constitution de centres de conseil en gestion.

(16) la tribune du 19 janvier 2003.

(17) Investir. Magazine n°6. Avril-Mai2003. p 24.

(18) www.mir-algeria.org

(19) Rahal Ali: Mondialisation - investissement: impacts sur les économies des pays du Maghreb. séminaire international sur la Mondialisation, Skikda, Algérie,2001.

(20) L'investissement financier:sous forme de valeurs mobilières, de portefeuilles dont la principale caractéristique est la volatilité. Ce type d'investissement est la cause principale des instabilité financières constatées dans le monde (Mexique 1994, Russie 1996,..)

L'investissement direct étranger IDE : sous sa forme classique, il se matérialise en production de biens et services dans le pays bénéficiaire.

(21) Le monde arabe n'a attiré que 6 milliards de dollars d'investissements extérieurs en 1998, soit 0,9% de ce type d'investissements dans le monde.

Références bibliographiques

- L. Mekideche : exportation des hydrocarbures et restructuration industrielle en algérie enjeux, stratégie. L'économie n°14.
- Investir. magazine n°6.Avril/Mai2003.
- Hamdaoui Taous : « Bilan des réformes du secteur industriel en Algérie ». séminaire national à ouargla. Avril/Mai 2003. p152.
- Rahal Ali : Mondialisation-investissement: impacts sur les économies des pays du Maghreb. séminaire international sur la Mondialisation, Skikda, Algérie, 2001.
- www.deldza.cec.eu.init/ue.htm
- www.cnes.dz
- www.mir-algeria.org
- www.senat.fr/rap/
- la tribune du 19 janvier 2003
- Qui fait quoi. Revue économique. Oct./Nov2002.